



Regards d'Auvergne

Regards d'Auvergne

- Bulletin du Comité de la Haute Auvergne
- Depuis 1963

N° 202

Juillet 2005

Portrait : Brice Hortefeux

André Merlin, président de RTE

Energie et environnement

Colloque de l'Auvergne Business Club

Les croix de nos chemins

N° 202 - Juillet 2005

Editorial

(*Christian Gard*)

p. 3

Une énergie dite "renouvelable" fort intéressante, et même adaptable pour des maisons individuelles si le site s'y prête (rentable en une dizaine d'années).

POLITIQUE

Portrait : Brice Hortefeux

(*Alexandre Puechvent*)

pp. 5-7

Un enfant du pays est ministre. Mais pas n'importe où, place Beauvau, aux collectivités territoriales, sans doute le ministère duquel la haute Auvergne a le plus à attendre. Le Cantal a été intronisé département test par le Gouvernement quant aux services publics en milieu rural. Peut-être n'est-ce pas un hasard ? Le développement d'une région est souvent dû aux hommes qui l'ont accompagné. Il est donc nécessaire de découvrir Brice Hortefeux.

ECONOMIE

Les Regards vous proposent un dossier sur le thème "*Energie et environnement*". Il fait suite au colloque organisé par l'Auvergne Business Club, le 17 juin 2005 à Clermont-Ferrand.

Le système nerveux de l'énergie

(*Frédéric Maynier*)

pp. 9-12

Notre compatriote André Merlin, un des meilleurs spécialistes de l'énergie au niveau européen, nous a fait l'honneur d'un entretien.

Energie et environnement

(*Bruno Chavialle*)

pp. 12-15

Un compte-rendu du colloque de Clermont-Ferrand.

La Géothermie

(*Florence Gladel*)

pp. 16-17

CULTURE

A la croisée des chemins

(*Charles Villeneuve de Janti*)

pp. 18-19

Saviez-vous que la dévotion et le cadastre étaient comme cul et chemise ? Et donc que les croix servaient les deux maîtres : Dieu et l'impôt ?

ASSOCIATIF

Le Comité de la haute Auvergne tiendra son assemblée générale ordinaire à Aurillac. Les Regards d'Auvergne vous font part de la convocation pour le 12 août prochain. Juste avant l'ouverture du Salon des Antiquaires (pour les amateurs).

Nous prions les membres du Comité de signaler leur présence (ou leur absence) avant le 10 août. Paiement des cotisations annuelles sur place.

COMPTES RENDUS

Travaux parlementaires

Quelques travaux parlementaires des circonscriptions de haute Auvergne au cours du 2^{ème} trimestre 2005. Le choix relève de la subjectivité de la rédaction, les commentaires de son objectivité, il ne reflète pas le travail des parlementaires.

pp. 19-21

Faute d'un accès facile, nous ne pouvons nous faire l'écho du travail des parlementaires européens.

Regards d'Auvergne

bulletin trimestriel créé en 1963

Adresse :

Comité de la haute Auvergne
10 rue Monge, 75005 Paris
téléphone : 01 40 46 99 01
télécopie : 01 40 46 99 10
comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

Directeur de la publication :
Christian Gard

ISSN : 0247 1450

Commission paritaire :
n° 1006 G 86138

Imprimerie moderne (USHA)
137 avenue de Conthe, BP 337
15003 Aurillac Cedex
téléphone : 04 71 63 44 60

abonnement annuel = 20 €
à l'ordre du Comité de la haute
Auvergne

Comité de la haute Auvergne

association régie par la loi de 1901
fondée en 1963

présidents :

Jean Gandilhon (1963-72)
Jean Teyssède (1972-1990)
Jean Peythieu (1991-2002)
Christian Gard (depuis 2002)

Adresse :

10 rue Monge, 75005 Paris
téléphone : 01 40 46 99 01
télécopie : 01 40 46 99 10
comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

cotisations :

Sociétaire = 20 €
Sociétaire + abonnement = 40 €
Bienfaiteurs = à partir de 40 €
Bienfaiteurs + abonnement > 60 €

www.comite-haute-auvergne.fr

Editorial

C'est l'été ! Nos Salers et leurs veaux sont à l'estive, pour la plus grande joie des randonneurs. Maintenant, les Parisiens vont aller se ressourcer au pays. Ils l'aiment "traditionnel", mais il ne faudrait pas en faire une "réserve indienne" : l'industrie à toute sa place sur nos hauts plateaux. L'industrie est même une chance pour notre pays : la productivité française est telle qu'à long terme, une délocalisation en Auvergne reste compétitive et prudente par rapport à une délocalisation vers des pays "en marge" des valeurs sociales et du développement durable. Le ministre de l'intérieur a désigné le Cantal comme département pilote des services de proximité ; le point noir demeure les liaisons ferroviaires avec l'extérieur. Mettons à profit ces retrouvailles d'été pour que les Auvergnats de Paris et ceux d'Auvergne apprennent à se parler, c'est sans doute cette dynamique qui manque pour développer et innover au pays. Bon été, chers Compatriotes.

Christian Gard

Calendrier

Vendredi 12 août 2005

Assemblée générale du Comité de la Haute Auvergne.

A "La Thomasse" (Aurillac) à 16 heures 30

Salon des Antiquaires, à Aurillac.

Inauguration à 18 heures 30

Samedi 13, dimanche 14 et lundi 15 août 2005

15^{ème} Salon des Antiquaires

6^{ème} Brocante d'Aurillac

de 10 heures à 19 heures

Halle de Lescudilliers - Parc de la Fraternité (Aurillac)

Contact : Myriam Delclaux, expert près la cour d'Appel,

2 place d'Aurisque, 15000 Aurillac.

Téléphone : 04 71 48 38 54

Mardi 16 août 2005

Michel Rouche

professeur d'histoire médiévale à l'université de Paris (Sorbonne)

donnera une conférence sur

LES ORIGINES DE L'EUROPE

au prieuré de Bredons (Murat) à 20 heures

Son dernier ouvrage est "**Les racines de l'Europe** - Les sociétés du haut Moyen Age (568-888)",

© 2003 Fayard, 254 pages, 14 €. Il est également l'auteur d'un "**Clovis**" © 1996 Fayard

Mardi 27 septembre 2005

L'Auvergne Business club reçoit l'écrivain

Denis Tillinac

dans les Salons du Cercle de l'Union Interalliée

33 rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris VIII^o.

Tout renseignement à l'AABC au 01.43.44.71.75

et aabc@club-internet.fr

Brice Hortefeux sous les "Regards"

Il y a quelques années un bon Gouvernement comptait un tiers d'Auvergnats, un tiers de Corses, et un tiers de tout venant. C'était du temps où Alexandre Vialatte pouvait écrire que *"l'Auvergne produit des ministres, des fromages et des volcans"*. Mais les derniers locataires de l'hôtel Matignon semblent avoir renoncé à cette nécessaire alchimie. Brice Hortefeux sauve l'honneur.

Il le dit à temps et à contretemps : il est de Clermont-Ferrand. Certains le cacheraient, lui le proclame ; il joue Vialatte contre Guitry qui a eu l'insolence de dire : *"On n'est pas de Paris comme on est de Clermont, mais on est de Paris comme on serait d'un cercle. Etre Parisien ce n'est pas y avoir vu le jour, mais c'est y voir clair..."*¹. Mais Monsieur Guitry, être Auvergnat dans un Gouvernement, ce n'est pas une dignité, c'est une charge ! Celle d'insuffler le bon sens dans la politique. Passons donc au scanner notre ministre délégué aux collectivités territoriales.

Vialatte (encore lui !) disait que *"l'Auvergne est un pays où il y a plus de côtes que de descentes"* ; ces "côtes" ont forgé les Auvergnats, travailleurs et simples. Brice Hortefeux a certainement hérité de ces deux qualités. N'a-t-il pas déclaré qu'il s'était fait imprimer deux séries de cartes de visites : la première avec la mention "ministre", la seconde avec la mention "ancien ministre". C'est certain, notre nouveau ministre, lecteur des biographies de Talleyrand, ne permettra pas qu'on cite l'évêque d'Autun à son propos : *"Un ministère qu'on soutient est un ministère qui tombe"*. Le ton est donné, le ministre est au travail, pour servir l'Etat nous dit-il.

Dans son livre *"Jardin à la française"*² (quel beau titre ! on imagine l'aménagement du territoire sous le seul empire du bon goût), Brice Hortefeux analyse avec finesse ce qui fait la nation : *"Chaque unité nationale a son histoire, sa genèse. En France, le principe unificateur fut l'Etat central, monarchique ou républicain. En Grande-Bretagne ce fut la Couronne et le Parlement. En Allemagne, la langue. En Italie, la lutte contre le pape et la domination autrichienne. En Espagne, le franquisme"*. Et l'auteur transcende le passé pour voir plus loin : *"Notre société a besoin d'un*

Etat. Ce n'est pas en quelques années que nous dissocierons dans l'esprit de nos concitoyens l'avenir de la France et l'avenir de son Etat. Si, et c'est le danger aujourd'hui, ils ne croient plus en l'un, ils ne croiront plus en l'autre". On comprend là sa méthode de réflexion : ne pas ériger de grandes théories, conçues ex nihilo, aussi généreuses que stériles. Brice Hortefeux ne brusque pas le passé, il lui donne une dynamique, un sens, pour aller de l'avant. Et si l'Etat est au centre de sa réflexion il n'en fait pas une icône intouchable ; l'Etat peut être aussi un patient qui attend des remèdes de choc.



Au fur et à mesure que s'érigait l'Etat, le droit consacrait son particularisme et en faisait un sujet de droit à part ; d'où les notions de droit public, droit privé, droit administratif. Mais les différentes juridictions qui étaient censées protéger l'Etat (notamment le Conseil d'Etat, le Conseil constitutionnel, etc.) se sont données des missions bien différentes. Brice Hortefeux fait un constat : *"A partir du moment où le droit public ne protège plus l'administration contre l'intérêt privé, il faut se rendre à*

¹ Sacha Guitry, *"Toutes réflexions faites"*, L'Elan, 1946

² Brice Hortefeux et André Levôtre, *"Jardin à la française - plaidoyer pour une République de proximité"*, © 2003 Denoël impacts, 288 pages, 19 €

l'évidence qu'il n'a plus lieu d'être". Et il conclut qu'on se dirige "vers la fin du droit administratif et pour un nouvel ordre juridique". Cette thèse fera sourire ou frémir les hommes de droit, vissés sur leur chaire de professeur ou sur leur fauteuil de président de juridiction, mais elle va dans le sens de l'histoire européenne. Notre revue l'annonçait l'année dernière : "La primauté du droit européen transporte la scène juridique à Luxembourg où la Cour de justice des Communautés européennes traite les parties en présence à égalité, qu'elles soient simple citoyen ou Etat souverain. La conséquence est que l'Etat est devenu un plaideur ordinaire .../... C'est l'esprit même du droit administratif que la jurisprudence Ferreira remet en cause, et par là, les rapports entre les Pouvoirs publics et les citoyens"³.

Brice Hortefeux est place Beauvau, ce ministère n'est pas pour lui un maroquin ordinaire : "il faudrait revenir à l'existence d'un ministère de l'intérieur au sens étymologique du terme, c'est-à-dire qui regroupe par delà les questions de sécurité celles liées à l'organisation et à la structure du territoire national". La décentralisation de la France, tant nécessaire, s'est faite en "tuyau d'orgue", c'est-à-dire que chaque administration a été invitée à délocaliser ses structures ; ceci engendre un déplacement des moyens et des personnels en province, mais le pouvoir demeure centralisé à Paris. La réponse du ministre des collectivités territoriales est que "plutôt que de délocaliser des structures entières, ce qui représente souvent un caractère artificiel, il serait plus judicieux de redéployer des emplois sur les services territorialisés au fur et à mesure que l'on déconcentre". Brice Hortefeux veut faire des préfetures "un état-major de l'Etat au niveau départemental" : "c'est la capacité des préfets à faire vivre l'interministériel au plan local, si difficile à réaliser sur le plan national, que dépendra l'avenir des préfetures".

Si le ministre de l'intérieur n'est plus seulement le "premier flic de France", mais aussi et surtout le patron d'une centaine d'états-majors de l'Etat, alors cela justifierait qu'il ait une place spécifique au Gouvernement. Dans cet esprit, Brice Hortefeux suggère que les portefeuilles ministériels soient précisément définis, la composition du Gouvernement pourrait être inscrite dans la constitution, cela éviterait les nominations démagogiques de ministres sans administration centrale, c'est-à-dire sans moyens, et à terme sans

résultat. La carence des Gouvernements successifs qui refusent de faire de la politique et préfèrent gérer l'urgence a engendré la création de multiples institutions (Conseil supérieur de l'audiovisuel, Commission des opérations de bourse, Conseil des marchés financiers, Autorité de régulation des télécommunications, Commission nationale informatique et liberté, etc.) dites "planètes des sages". Cette "planète" échappe au contrôle du Gouvernement et du Parlement, c'est le triomphe de la technocratie sur le politique.

Le retour du politique nécessite "la réforme du service public, point majeur de la réconciliation nécessaire entre les citoyens et la chose publique". Ce service public, Brice Hortefeux veut lui donner un sens. : "le service public dans sa diversité est là pour assurer aux citoyens des prestations par définition plus essentielles encore aujourd'hui que celles assurées par le secteur privé". C'est pourquoi il le veut infaillible ; et qu'importe qu'il soit exercé directement par l'Etat ou par des sociétés privées. La question du propriétaire ne doit pas influencer sur la mission.

Mais Brice Hortefeux a conscience que la chose publique n'a de sens que si elle est portée par des liens sociaux forts. Il a donc le courage de partir en croisade contre les phénomènes des "rurbains" et les périphéries des villes. Il faut rétablir les centres de bourgs. "Aujourd'hui le tissu urbain en zone rurale s'effiloche, car de plus en plus l'habitat se disperse sous forme de construction de pavillons individuels standardisés ou de lotissements qui défigurent les paysages, mais aussi provoquent la désagrégation de la vie rurale traditionnelle." A partir du moment où l'habitant doit prendre sa voiture pour aller faire des courses au village, il aura la tentation de faire deux ou trois km de plus, là où il pourra se garer facilement et acheter moins cher grâce à des hypermarchés. Le consommateur aura l'impression d'avoir gagné de l'indépendance, mais il aura tué le petit commerce et toute la vie sociale du bourg ou du village. Il est effectivement regrettable que la mode ait conduit les Français à privilégier les pavillons individuels (voire individualistes), planqués derrière une haie de troènes, un téléviseur pour seule fenêtre sur l'extérieur.

Les 36.700 communes forment un maillage a priori incohérent. Mais elles sont le produit de l'histoire, héritières des anciennes paroisses d'Ancien Régime "les communes doivent être le cadre privilégié de l'expression des liens sociaux fondés sur une identité locale, de l'administration de proximité. .../... mais elles

³ Christian Gard, "Une nouvelle philosophie du droit", Bulletin du Comité de la Haute Auvergne n°2004-1

ne sont plus adaptées à la gestion des services publics ; la collectivité de base en termes de gestion de compétences serait désormais, hors zone d'agglomération, la communauté de communes et ailleurs la communauté d'agglomération". En revanche, la commune doit assumer le rôle nouveau de guichet unique de la République. Le citoyen ne doit plus faire le tour de multiples administrations pour obtenir tel ou tel certificat, sa mairie devrait être le lieu unique et l'interlocuteur unique pour le servir.

Au niveau national, pour dessiner son "jardin à la française", Brice Hortefeux suggère de "faire émerger cinq ou six métropoles régionales de niveau international". En écrivant cette ligne, a-t-il pensé à Clermont-Ferrand, située au centre de la France, à la croisée des autoroutes nord-sud (Paris-Montpellier) et est-ouest (Lyon-Bordeaux) ? Il regrette que le centenaire de Michelin soit passé inaperçu et espère qu'à côté de cette grande industrie, Clermont devienne la capitale internationale du "bio". Une

méthode : la qualité, la qualité et encore la qualité ! La conjonction d'un homme, d'une ville et d'un projet peut faire des miracles. Toutefois la situation particulière de l'Auvergne, tant sur les plans géographique qu'économique mérite un équilibre approprié entre Clermont, Aurillac, Le Puy et Moulins. Brice Hortefeux pourrait réussir à redynamiser l'Auvergne si chacune de ces villes trouvait un leader sachant travailler de conserve avec ses trois homologues.

Comme un Georges Pompidou, notre nouveau ministre est un homme simple, qui aime les gens simples. Mais a-t-il des défauts ? Oui, le sens de l'humour. Dans un monde trop pasteurisé, trop aseptisé, l'humour est impardonnable. Mais Guity (encore lui !) répondrait "craindre l'ironie c'est craindre la raison". Si, pour Brice Hortefeux, la raison est d'Etat, alors il est presque pardonné.

Alexandre Puechvent

Dîner du Comité de la haute Auvergne présidé par le Président Valéry Giscard d'Estaing, en février 2005



Jean Proriol, député de la Haute-Loire ; Jean Peythieu, président d'honneur du CHA ; Brice Hortefeux

Convocation

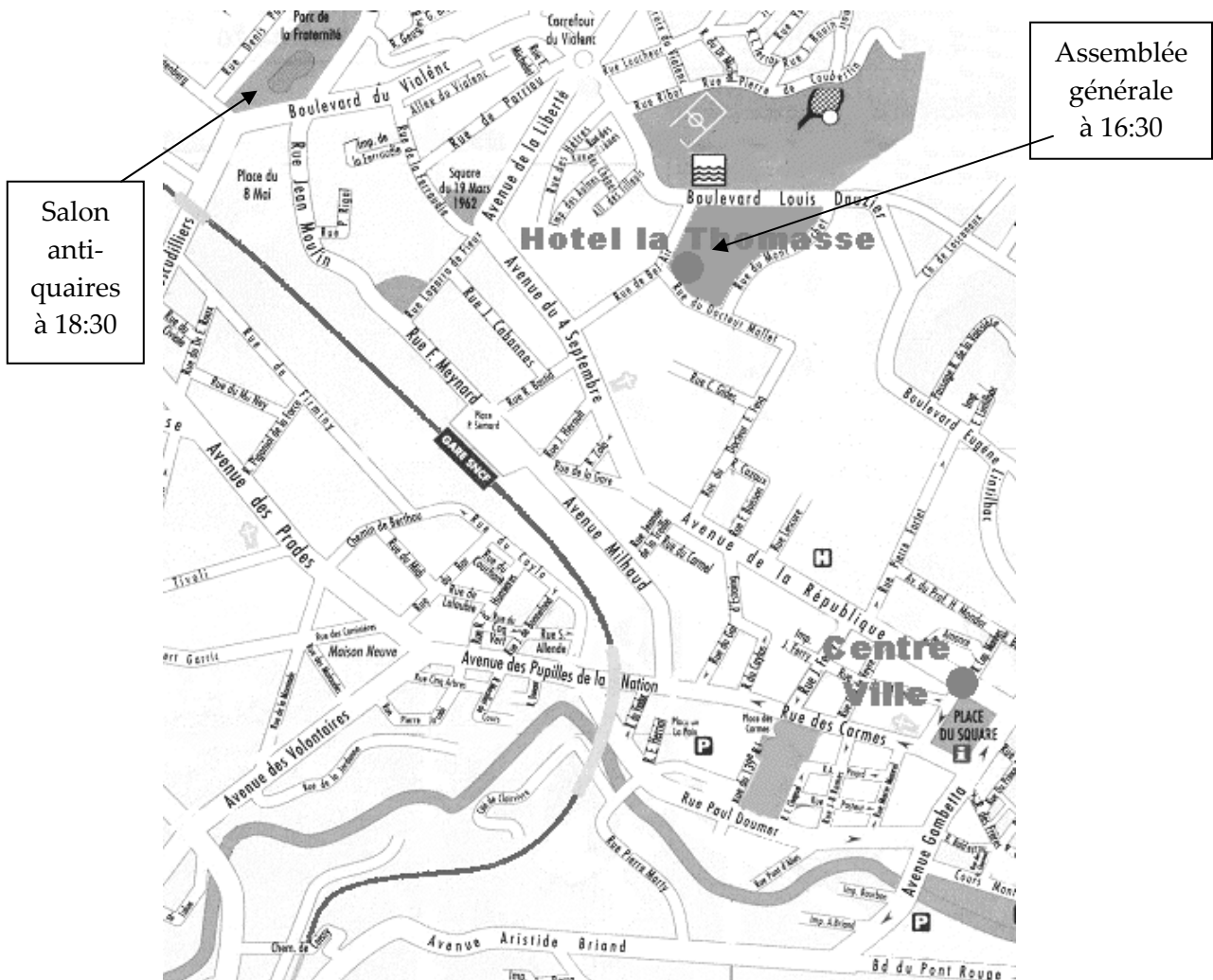
Le président et le conseil d'administration du Comité de la haute Auvergne, vous prient de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle, à Aurillac.

Vendredi 12 août 2005

à 16 heures 30

à "La Thomasse"

28 rue du Docteur Louis-Mallet, 15000 Aurillac (04 71 48 26 47)



Prénom NOM :

Aura la joie d'être des vôtres pour l'assemblée générale*

Regrette de ne pouvoir y participer et donne pouvoir au bureau pour me représenter*

(* rayer la mention inutile)

Prévenir par courrier au 10 rue Monge, 75005 Paris ou à Christian Gard, Le Sériès, 15800 St-Jacques-des-Blats, ou par courriel à comite.haute-auvergne@wanadoo.fr ou par téléphone au 01.40.46.99.01

Le système nerveux de l'énergie

Sous le très beau titre de "*Lignes de vie*", André Merlin publiait dans Le Figaro du 3 septembre 2004 un article où il décrivait ainsi le transport d'électricité : "*Ces lignes sont souvent perçues comme une gêne visuelle. N'oublions jamais qu'elles constituent aussi les vecteurs du développement durable et l'un des tissus de la coopération entre les peuples. Plus que jamais, les réseaux électriques deviennent des **lignes de vie***". Nous allons donc voir pourquoi le transport de l'électricité se trouve être à la fois le système nerveux et le système sanguin de l'*homo énergéticus*. Nous avons donc interrogé notre compatriote de Pléaux (Cantal), André Merlin, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole supérieure d'électricité, qui dirige depuis de longues années le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), qui a fondé et qui préside l'ETSO ("*European transmission system operators*") c'est-à-dire l'association des gestionnaire de réseaux européens. André Merlin est à ce titre l'un des meilleurs spécialistes européens de l'énergie.



Florence Gladel
avocat à la Cour

André Merlin
président de RTE

Christian Gard
président du CHA

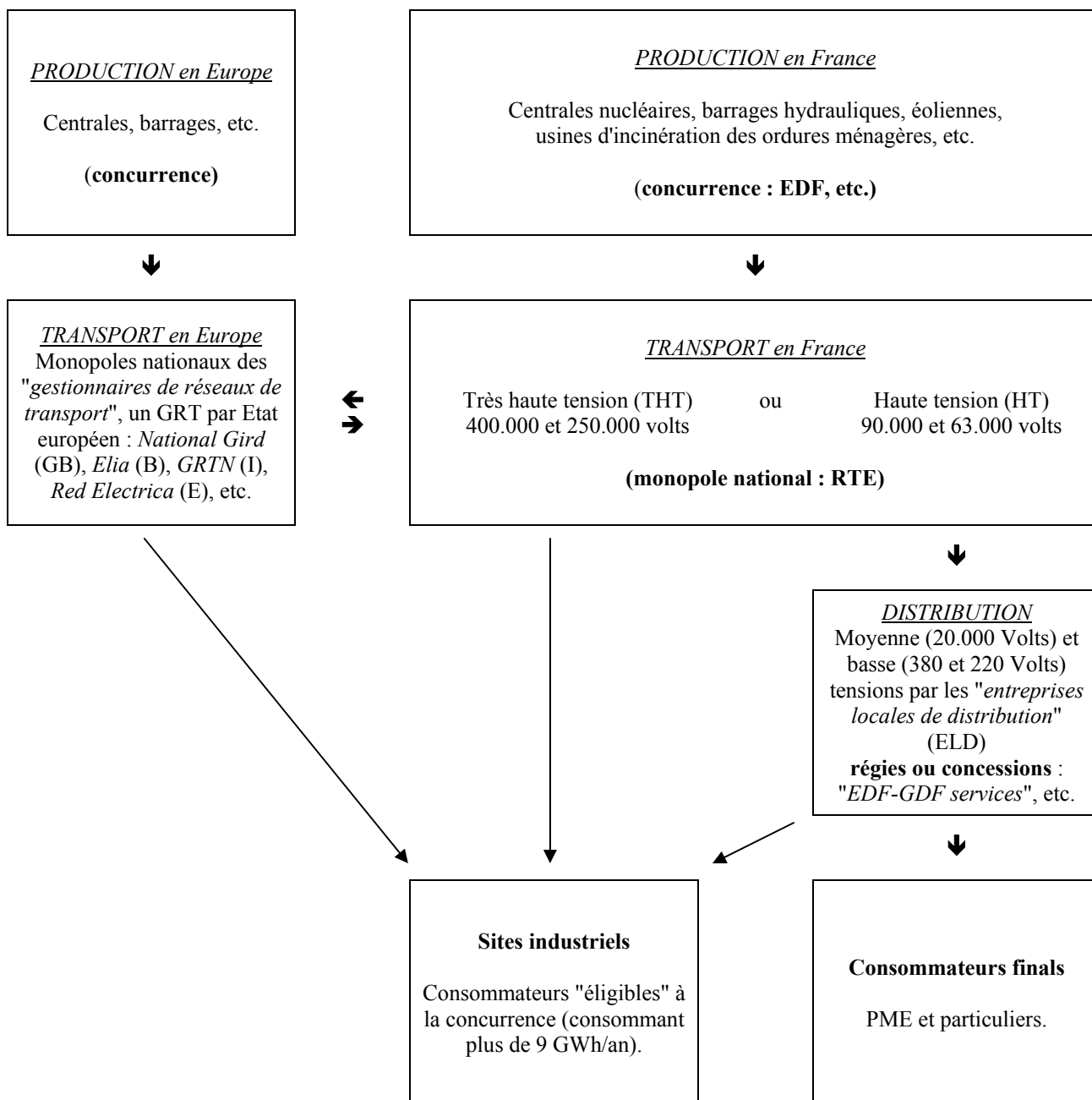
RTE gère les lignes à haute et très haute tension (de 63.000 à 400.000 volts), cette entreprise, jusqu'ici filiale de l'EDF, est bientôt indépendante (transformée en SA à directoire et conseil de surveillance en septembre 2005) et dispose du monopole du transport en France. Le chiffre d'affaire de RTE s'élève à 4 milliards d'€, avec un bénéfice de 350 millions d'€ annuels. Et comme le transport accuse des déperditions (2,5 %) RTE est paradoxalement le premier consommateur d'électricité en France (soit $500 \times 2,5 \% = 12$ milliards de KW).

Actuellement la France produit 500 milliards de kilowatt/heure dont 70 sont exportés (soit 14 %),

tous transportés par RTE. Le Réseau constitue aussi un point de passage pour les échanges commerciaux entre pays tiers. L'Angleterre est reliée au continent par un câble enfoui sous la mer, transportant du courant continu. Ces "*lignes de vie*" ne se limitent pas au transport de l'électricité. Sur le câble de garde, RTE sait installer jusqu'à 48 fibres optiques assurant un "**très haut débit**" (bien supérieur au "haut débit" des télécommunications classiques) et à un coût bien inférieur à celui du souterrain. Sur 100.000 km de lignes, déjà 15.000 sont équipés en fibre optique. Pour les nouvelles lignes, un procédé plus efficace encore est possible en plaçant la fibre optique dans le câble de phase.

Le département de la Manche a été la première collectivité locale à signer un contrat avec RTE pour la connexion en "haut débit" voire "très haut débit" lequel constitue un outil exceptionnel pour les entreprises. Il n'est pas inutile de souligner que le département de la Manche a élu député un certain Claude Gatignol qui est président du groupe "Energie" à l'Assemblée nationale. M. Gatignol est un compatriote originaire de Bort-les-

Orgues. Depuis, le Limousin a signé une convention similaire. Le Massif Central dispose des hommes clefs de l'énergie française et européenne, mais il n'est pas sûr que les élus sachent les solliciter suffisamment. Par ailleurs, les pylônes de RTE sont aussi des antennes pour le téléphone mobile et le Wimax ce qui permet d'offrir l'internet à haut débit sans fil dans les régions les plus reculées.



La mission du RTE ne se limite pas à la gestion des infrastructures de transport : étant donné que l'électricité ne se stocke pas, il convient de toujours équilibrer l'offre et la demande, non seulement sur le territoire français, mais aussi en harmonie avec l'ensemble des pays européens. Le

moindre défaut peut entraîner des "black out" comme la France en a connu un en 1978 (une matinée entière), et plus récemment l'Italie (toute l'Italie pendant la nuit du 27-28 septembre 2003) et le nord des Etats-Unis (50 millions de foyers atteints le 14 août 2003). De telles pannes sont

parfois dues à un simple problème d'élagage d'arbre, puis à un effet de dominos. La France y a échappé tant lors des grandes tempêtes (1999) que lors des périodes de sécheresse.

L'éolien

Ceci fait comprendre que les idées généreuses en faveur des énergies dites "renouvelables" sont malheureusement soumises à cette impérative loi de l'équilibre demande/offre. Ainsi, les éoliennes ne produisent que de l'énergie intermittente (lorsque le vent n'est ni trop fort ni trop faible). C'est pourquoi, raisonnablement un réseau national ne peut équilibrer les flux que si le poids de l'éolien n'excède pas 15 % de la production nationale. Au-delà, le réseau n'est pas garanti contre les "black out", et du fait des interconnexions, des inversions complètes de flux peuvent apparaître, et c'est tout le maillage européen qui peut en pâtir. En Allemagne, l'éolien produit 16.000 MW soit l'équivalent de 16 "tranches" nucléaires représentant 20 % de leur production énergétique nationale. Cette politique écologique non mesurée met l'Allemagne mais aussi toute l'Europe, en position de vulnérabilité, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques.

La France est bien en dessous de ces seuils ; elle continue d'encourager l'éolien en fixant le prix d'achat de l'électricité produite à 90 € l'unité alors que le prix concurrentiel est de 40 €. Il convient de noter la spécificité de certaines régions déjà productrices d'énergies renouvelables, comme l'Auvergne avec ses barrages hydrauliques (90 % de l'énergie produite en Auvergne soit près de 2 milliards de KW/h), qui ne peut assurer l'évacuation de ces productions. Le schéma de développement du réseau public de transport d'électricité pour 2003-2013 note que : "*La moitié sud de la région Auvergne (sud du Puy-de-Dôme, Haute-Loire et est du Cantal essentiellement) est concernée par de nombreux projets éoliens. L'implantation de ces projets a un impact fort sur le réseau de transport en Haute-Loire et dans le Cantal notamment. On retiendra qu'actuellement, environ 110 MW sont raccordables en Auvergne sans renforcement du réseau (70 MW en Haute-Loire et 40 MW dans le Puy-de-Dôme). Au-delà de ce seuil, le réseau de transport d'électricité ne peut assurer l'évacuation de ces productions en toutes circonstances. Localement, l'implantation de fermes éoliennes peut aggraver des contraintes existantes (notamment dans les zones déjà excédentaires en production).*"

La demande

Durant les "Trente Glorieuses" la demande d'énergie augmentait de 7 % par an, soit un doublement tous les dix ans. Aujourd'hui, en France, l'accroissement de la demande énergétique stagne à 2 % par an. En revanche, en Chine, les besoins progressent de 15 % par an. Ces seuls 15 % représente 40.000 MW, soit 40 tranches nucléaires. L'Inde accuse également des croissances impressionnantes. Ceci explique la montée des prix du pétrole.

L'offre

La problématique de l'offre quant à elle s'articule autour de deux points. D'une part, la sécurité de l'approvisionnement : la forte dépendance extérieure de l'Europe en matière d'énergie primaire pose un véritable problème, notamment lorsque l'approvisionnement énergétique est soumis à la politique. D'autre part, le respect du protocole de Kyoto : il convient de souligner la part très importante des transports, tant de personnes que de marchandises, dans le problème lié aux émissions de CO₂. Les transports aériens progressent de 4 % par an ; on estime qu'en 2050 ils seront responsables de 60 % du volume de dégagement de CO₂. Pour respecter le protocole et satisfaire à la demande croissante, il faut prendre conscience que les énergies renouvelables n'y suffiront pas, elles ne peuvent qu'être des énergies d'appoint. La seule solution viable est le développement du nucléaire. En ce moment les mentalités changent vis-à-vis du nucléaire, même dans les pays du Nord traditionnellement hostiles, ainsi la Suède qui a mis fin à son moratoire en matière nucléaire et la Finlande qui développe l'EPR ("European Pressurized water Reactor" c'est-à-dire la 3^{ème} génération de centrales nucléaires).

Optimisation

Le "livre vert" du commissaire européen (qui a vocation à devenir un "livre blanc" puis une "directive") propose une réduction de la consommation de 20 % à l'horizon 2020. Pour gérer le moyen terme, le nucléaire semble être la seule solution. Il est important de passer à la 4^{ème} génération de centrales nucléaires (à l'horizon 2040) qui pourra utiliser les déchets d'uranium laissés par les premières générations (seulement 1 % de la capacité énergétique utilisée, alors que la 4^{ème} génération pourrait en utiliser 50 %). Il

convient de souligner que la politique nucléaire de la France nous offre un prix de l'énergie le plus bas d'Europe, une autre conséquence est la faible pollution en CO₂ (en unité par habitant : 6,1 en France, 9,9 en Allemagne et 20,2 aux USA). Cette politique est l'œuvre d'hommes politiques comme Georges Pompidou et Pierre Messmer, puis Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre, mais également Marcel Boiteux (PDG de l'EDF), etc.

La recherche

Pour l'avenir, André Merlin, se félicite de projets comme ITER à Cadarache ou la pile à hydrogène, mais souligne qu'il ne s'agit que de recherche fondamentale, et que le résultat potentiel est à

longue échéance. La crainte est que ce projet consomme une grande partie des fonds de recherche. Quant à l'hydrogène, le produire, le stocker et le transporter n'est pas sans poser de problèmes. Le solaire électrique a son utilité dans les sites isolés, le solaire thermique est une excellente source pour la basse tension.

Notre compatriote met beaucoup d'espoir dans la géothermie (voir ci-après interview de François-Dominique de Larouzière) et dans la supraconductivité à basse température qui limite les déperditions d'énergie.

Frédéric Maynier

Energie et environnement

Le 17 juin dernier, l'*Auvergne Business Club* a organisé à Clermont-Ferrand un colloque sur le thème "énergie et environnement". Nous avons la chance de recevoir quelques grands spécialistes de la question : Bruno Bensasson, ingénieur des mines, conseiller technique au cabinet de François Loos, ministre de l'industrie ; Claude Presta, directeur à la Direction de l'innovation et des technologies émergentes du groupe Areva ; Daniel Ballerini, ancien chef de département de l'Institut français du pétrole ; et François-Dominique de Larouzière, directeur scientifique de Vulcania.

Energie et développement

Un graphique sur les besoins en énergie depuis l'homme de Cro-magnon jusqu'au XXI^{ème} siècle est particulièrement révélateur des besoins de l'homme moderne. Mais une autre courbe va faire le lien entre l'espérance de vie et l'énergie dépensée par habitant. On peut affirmer que l'homme ne vit pas seulement d'amour et d'eau fraîche, il lui faut de l'énergie. Toutes les énergies ont leurs nuisances, mais le plus grave serait sans doute la pénurie. Les Gaulois s'inquiétaient déjà d'une pénurie de sangliers dans la forêt. Mais il faut souligner que la forêt, non plantée, ne devait être qu'un vaste taillis. L'homme ne fait pas que voler l'énergie à la nature, il sait aussi la créer et la

valoriser. Mais, si l'on découvre encore de nouveaux gisements de pétrole, la consommation est à un tel niveau que la différence découverte/consommation est déficitaire. La raréfaction progressive de ressources en hydrocarbures, la géopolitique face à la nécessaire sécurité d'approvisionnement, la pollution, l'effet de serre, et enfin l'évolution démographique, font que l'inquiétude gauloise devient une réalité.



Toutes les énergies

Les besoins en énergie sont immenses et ne cessent de croître. Il y a lieu de considérer toutes les formes d'énergie car les unes sont complémentaires des autres. Toutes ont leurs avantages et leurs défauts, mais toutes doivent trouver leur place pour une meilleure gestion des richesses de la planète. Le **charbon** est abondant et bien réparti, il sera encore généreux pour des siècles ; mais il engendre pollution, accidents de mines et effet de serre. Le **pétrole** est commode à transporter et à stocker, c'est la source idéale de carburants, c'est aussi un matière première chimique ; en revanche, il est moins abondant, très mal réparti, et est sujet à des marées noires et à l'effet de serre. Le **gaz** peut souvent se substituer au pétrole, il est plus propre mais moins facile d'emploi ; par ailleurs, il est également mal réparti sur le globe, sujet à des explosions et à l'effet de serre. L'**hydraulique** est renouvelable, et bon marché dans les sites favorables ; mais les bons sites sont souvent éloignés (d'où l'importance du réseau de transport), ils inondent les terres fertiles et méritent une surveillance particulière contre les ruptures de barrage. L'**uranium** est bien réparti sur le Globe, l'énergie nucléaire est très concentrée et son coût est presque indépendant du prix de l'uranium ; en revanche, il produit des déchets radioactifs, il nécessite une technologie complexe et exige une sûreté sophistiquée. Le solaire, l'éolien, la bio-masse, la géothermie, le mouvement des marées et celui de la houle sont renouvelables mais leur défaut est l'intermittence et le coût.

Le développement durable

"Le développement durable est celui qui satisfait les besoins de notre génération sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs" selon la *Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement* (WCED, 1987, "Notre Futur Commun"). Il convient de ne pas épuiser trop vite les ressources non renouvelables, ne pas porter d'atteinte irréversible à l'environnement humain, et ne pas léguer de problème insoluble, surtout dans le domaine de la santé. Le principal défi que pose la menace climatique est sans doute le gaz carbonique (CO₂). L'ironie de l'histoire est que le pétrole est vraisemblablement le résultat d'une libération de CO₂ du fond des océans, lorsque des organismes vivants (algues, planctons, etc.) meurent et se sédimentent c'est-à-dire s'incorporent à la roche puis s'enfoncent dans la

terre et se réchauffent sous l'effet de la géothermie ... Mais il faut 400.000 ans, c'est prescrit ! Aujourd'hui la maîtrise du CO₂ exige de produire des énergies qui ne dégagent pas de gaz carbonique (comme l'énergie nucléaire ou les énergies renouvelables) ou de séquestrer le CO₂.



Place de l'électricité

Le Monde compte 446 centrales nucléaires en fonctionnement dans des pays représentant 64 % de la population mondiale. 32 réacteurs sont en construction et 37 en projet. L'Europe compte 151 réacteurs en fonctionnement qui produisent 35 % de l'électricité totale. L'énergie nucléaire est donc la première source d'électricité, devant le charbon 31 %, le gaz 13 % et l'hydraulique 11 %. Certains pays comme l'Allemagne se refusent au nucléaire, mais paradoxalement, n'hésitent pas à importer de l'électricité de France, donc d'origine nucléaire. En 1980, un référendum avait conduit la Suède à renoncer au nucléaire, mais depuis, ils ont décidé d'exploiter leurs centrales jusqu'à la fin de leur durée de vie (qui ne cesse d'augmenter au fur et à mesure des avancées technologiques). La Finlande, hostile au nucléaire, a pourtant commandé une centrale de 3^{ème} génération (EPR).

Politique énergétique française

Quatre objectifs résument la politique de la France en matière d'énergie. Premièrement, assurer la sécurité d'approvisionnement ; ce qui implique une relative autonomie du pays en matière de production ou de fourniture, mais aussi une sécurité technique (voir les problèmes de réseaux

de transport expliqués par André Merlin). Deuxièmement, lutter contre l'effet de serre ; et l'ambition est de réduire par quatre d'ici 2050 les émissions toxiques : à ce sujet, le souci principal est celui des transports de personnes ou de marchandises. Troisièmement, garantir un prix compétitif de l'énergie. A ce sujet, notons que la facture énergétique a fait un bond de 24 % en 2005. Les 28 milliards d'€ de dépenses énergétiques totales représentent 1,8 % du PIB. Quatrièmement, permettre l'accès de tous à l'énergie.

Trois axes d'action sont privilégiés. D'une part, maîtriser la demande d'énergie au rythme de - 2 % par an jusqu'en 2015, puis - 2,5 % par an jusqu'en 2030. D'autre part, développer la recherche dans le domaine de l'énergie (pile à hydrogène, séquestration du CO₂, solaire photovoltaïque, bâtiment à énergie positive, biocarburants, etc.). Enfin diversifier les sources d'approvisionnement énergétiques (21 % d'électricité renouvelable en 2010 et un réacteur EPR, + 50 % de chaleur renouvelable en 2010, et une production de biocarburants passant de 2 % à 5,75 % en 2010).

Contrairement à une idée reçue, la France est le premier producteur d'énergies renouvelables dans l'Union européenne (16,6 millions de tonnes équivalent pétrole) devant la Suède (14,1 Mtep) et l'Allemagne (12,8 Mtep). Mais il convient de diversifier encore le bouquet énergétique. Les énergies renouvelables engendrent 35.000 emplois dans l'industrie (en 2004) et 75.000 emplois induits dans la forêt et l'agriculture.

Les transports

Tous les schémas, graphiques, courbes et autres patatoïdes montrent que le problème principal de la maîtrise de l'énergie est celui lié aux transports terrestres, maritimes ou aériens. Il est économiquement et écologiquement anormal que le conteneur soit boudé au profit des camions ; et le fret aérien est un véritable scandale écologique. Pourtant, il existe bien des méthodes révolutionnaires tel le transport sous vide (ou sous dépression) qui permet d'expédier l'équivalent d'un conteneur voire d'un wagon à

2.000 km/h. Un tel projet, possible techniquement, serait un programme aussi audacieux que le lancement du chemin de fer au XIX^{ème}, ou du programme Apollo. Pour l'instant l'effort est donc porté sur le carburant lui-même en misant sur les biocarburants.



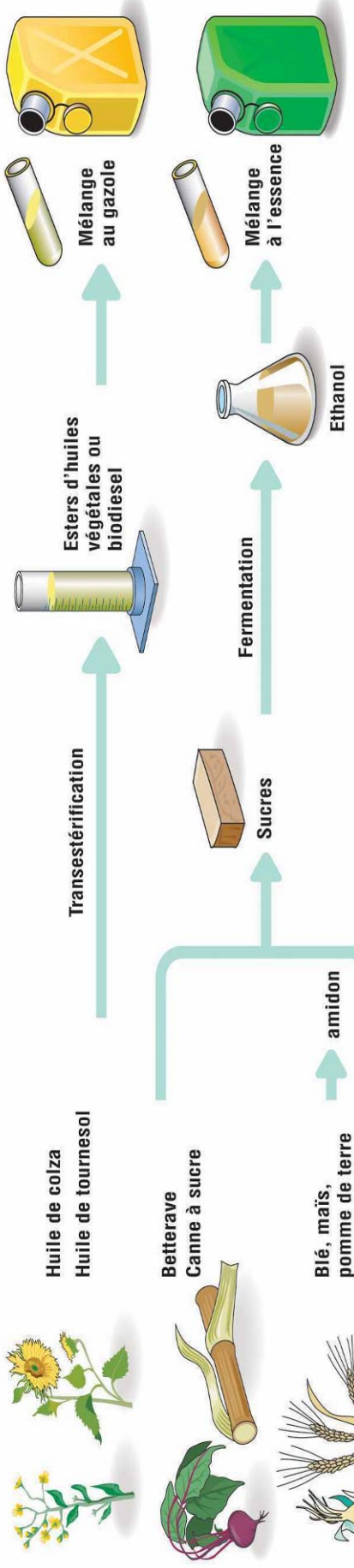
Les biocarburants

Les stations services ne seront pas dotées de pompes à biocarburants autonomes. Les biocarburants sont destinés à être insérés dans les carburants (essence, gazole) afin de réduire la production de gaz à effet de serre, de réduire toute autre sorte de pollution, et de réduire la dépendance énergétique pétrolière dans des conditions économiques acceptables. Le schéma page suivante montre les filières de la fabrication de biocarburants.

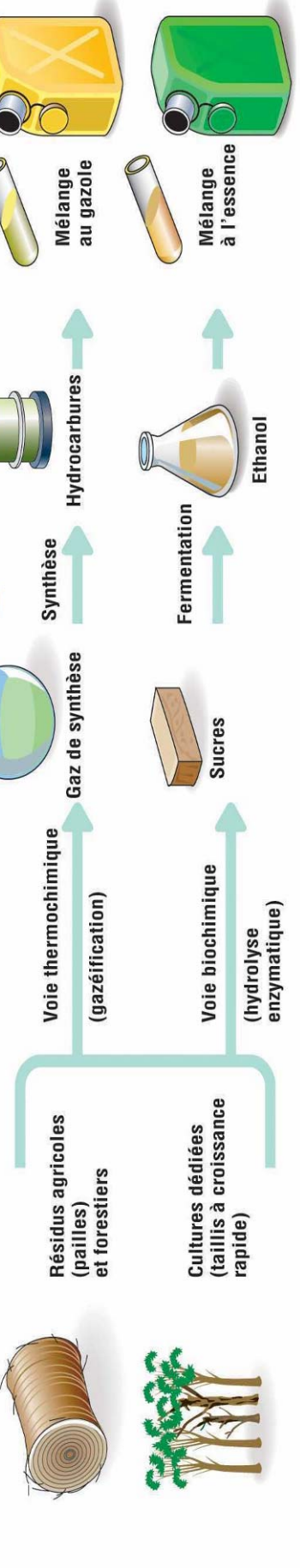
Les biocarburants offrent un indice calorifique comparable à celui du gazole et se mélangent aisément avec lui en améliorant le pouvoir lubrifiant des gazoles fortement désulfurés. Par ailleurs, ils ne conduisent pas à modifier le moteur de façon significative. Ils sont faits à partir de betterave, de canne à sucre, de sorgho sucrier, ou de céréales comme le blé, le maïs et l'orge. On en fabrique également à partir de résidus agricoles et forestiers, de cultures dédiées et de déchets organiques. Le coût de telles matières premières est faible, leur culture n'entre pas en compétition avec la filière alimentaire.

Notes prises par **Bruno Chavialle**

LES FILIÈRES CLASSIQUES



LES FILIÈRES DU FUTUR



La géothermie

Si l'Auvergne est prédisposée à utiliser une énergie renouvelable, c'est bien la géothermie. N'oublions pas les sources de Chaudes-Aigues (Cantal) qui coulent à 82 °C. L'Auvergne Business Club a donc invité François-Dominique de Larouzière, directeur scientifique de Vulcania, pour nous en parler.

La Terre produit de la chaleur. Cela vient de la désintégration naturelle d'éléments tels que l'uranium (U), le thorium (Th) et le potassium (K). C'est pourquoi la température s'élève quand on s'enfonce dans les mines. On appelle "*gradient géothermique*" l'élévation de température sur une profondeur de 1 km. En moyenne, on compte 20 à 30 °C par kilomètre. Mais ce gradient géothermique peut être beaucoup plus élevé dans certaines configurations géologiques particulières. Notamment en Auvergne où les volcans ne sont pas éteints mais seulement endormis. Une partie de cette chaleur, dite "*fluide vert*", se stocke dans certaines parties du sous-sol, en général dans des nappes d'eau souterraines. Il convient donc de faire circuler de l'eau ou un fluide approprié qui descend froid de la surface et remonte chaud. C'est simple comme bonjour, sauf que l'eau des nappes étant fortement chargée en sels, les échangeurs et les tubes de forage doivent être soigneusement protégés contre la corrosion. Renouvelable, constante, non polluante, la géothermie ouvre aujourd'hui de vastes perspectives en matière d'énergies renouvelables.



Historique

La découverte d'énergies plus facilement mobilisables (charbon, pétrole) n'a guère encouragé le développement de la géothermie. Mais l'épuisement programmé des réserves d'énergies fossiles, la nécessité de préserver l'environnement et le réchauffement climatique dû à l'effet de serre imposent de donner toute leur place aux énergies renouvelables. En France métropolitaine, l'exploitation industrielle de la géothermie (basse énergie) a débuté dans les années 60, culminant au début des années 80. Mais la baisse brutale du prix du pétrole en 1986 a fortement freiné son développement. Un regain d'intérêt s'est fait jour récemment avec l'avènement du concept de développement durable et la volonté de lutter contre l'effet de serre. Cela devient une obligation du fait des directives européennes.

Une énergie renouvelable

Les stocks d'eau chaude souterrains peuvent être considérés comme renouvelables dans le sens où ils sont en permanence réchauffés. Toutefois, le rythme d'exploitation du stock ne doit pas excéder celui du renouvellement. La géothermie **très basse** énergie exploite des réservoirs situés à moins de 100 mètres de profondeur et prélève seulement quelques degrés à des eaux superficielles dont la température est inférieure à 30°C. On l'utilise pour le chauffage ou la climatisation, via une pompe à chaleur.

Les ressources géothermales **basse** énergie (Température = 50° à 100°C ; profondeur = 1 à 2,5 km) sont très fréquentes. L'eau chaude est directement exploitable lorsqu'elle est suffisamment pure, pas trop chaude ni sous trop forte pression. Sinon, l'utilisation d'échangeurs, dits "doublets" est nécessaire pour que l'eau chaude communique sa chaleur à de l'eau contenue dans un circuit secondaire de chauffage. Le "doublet" se compose de deux puits : un puits par lequel on pompe l'eau de la nappe et un autre par lequel on réinjecte l'eau dans la nappe, à une température d'environ 25° C, après en avoir soutiré la chaleur au moyen d'un échangeur. En France, les gisements de basse énergie sont

principalement le Bassin parisien, le Bassin aquitain et la vallée du Rhône.

Les gisements de **moyenne** énergie (Température = 90° à 150°C ; profondeur = 2 à 3 km) permettent la production d'électricité. Ils sont peu importants en France ; il en existe en Alsace et en Limagne (Auvergne).

Les sites de stockage **haute** énergie existent dans les régions volcaniques où de la vapeur d'eau ou de l'eau sous pression est disponible à faible profondeur (Température = 150° à 400°C ; profondeur = 0,2 à 3 km). Les grandes installations sont bien connues : Larderello en Italie (un siècle après sa mise en exploitation, le site géothermique de Larderello atteint une production de 800 MW, couvrant 30 % des besoins électriques de la Toscane), Monte Amiata (Italie), The Geysers (Californie) avec 1.000 MW, Wairakei et Broadlands (Nouvelle-Zélande), etc. La France a une installation à Bouillante (Guadeloupe) : 5 MW. Les Philippines ont récemment accédé au rang de «grand» dans ce domaine : 5.330 MW.

L'inventaire

Inventorier les ressources géothermiques de la France n'est pas une idée nouvelle. Il y a vingt ans, accompagnant le véritable "boom" de la géothermie, des campagnes d'inventaires avaient déjà été menées par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), notamment dans les bassins sédimentaires (Alsace, Provence, Aquitaine, Bassin parisien) et dans le Massif Central. Dans les Limagnes de Loire et d'Allier, en Auvergne, des fossés d'effondrement remplis de sédiments (graben) datant de l'Oligocène (- 38 à - 24 millions d'années) sont de véritables pièges à fluides, et présentent un fort gradient géothermique (de 100°C à 1 500 mètres), soit presque le double de la moyenne des bassins sédimentaires.

Les travaux du projet Copgen (*Compilation du potentiel géothermique national*) pourraient ainsi déboucher, en Auvergne, sur des préconisations de recherches plus pointues dans certaines zones, en fonction de besoins en chauffage identifiés : création d'un équipement public (hôpital, caserne de pompier, etc.) ou d'une zone d'habitat collectif. La méthodologie mise au point a aussi vocation à

être transposée par exemple dans le fossé rhéan ou la Bresse.

Bilan

La géothermie peut être considérée comme l'énergie la moins chère pour éviter l'émission de gaz carbonique. Par ailleurs, elle est une énergie propre qui n'émet pas ou peu de polluants. Son exploitation ne génère pas de flamme, pas d'odeurs, pas de fumée, pas de ramonage, etc. En revanche, selon la nature du sol, les coûts de forage sont très élevés, mais le coût d'exploitation est quasiment nul. Il convient d'être prudent, l'épuisement de la ressource est possible sur certains stocks trop petits lors de leur exploitation. L'expansion de la géothermie se heurte également à l'absence de réelle volonté politique, exprimée notamment dans la lourdeur des taxes. Les seuls risques de pollution existants sont de rejeter à la surface du sol l'eau extraite si celle-ci contient des métaux lourds. Ce risque est évité lorsqu'elle est réinjectée en sous-sol.

Perspectives

En France, plus de 200.000 équivalents-logements sont actuellement raccordés à des réseaux de chaleur utilisant prioritairement l'énergie géothermique. Avec une production de l'ordre de 200.000 tonnes équivalent pétrole (tep) par an, la contribution de la géothermie au bilan énergétique national se situe aujourd'hui bien avant celle des énergies solaire et éolienne. La capacité de production des installations géothermiques installées dans 18 pays était d'environ 5.800 MW en 1990, elle dépasserait aujourd'hui les 10.000 MW.

Notes prises par **Florence Gladel**



L'IFMA de Clermont-Ferrand

A la croisée des chemins...

Le voyageur faisant halte pour se sustenter à Aurillac en prenant un *Mc Drive* au *Mc Donald's* local, pénètre sans le savoir sur les anciennes terres de la grande abbaye de saint Géraud, léguées par le bon comte à l'Eglise. Mais comment notre voyageur affamé pourrait-il le savoir ? Pourtant au pied de l'imposant pylône, portant aux cieux telle une enseigne de légion romaine le fier insigne de la marque de restauration rapide, dans un massif ordonné à l'américaine dont les fleurs reprennent l'emblématique du fast-food restaurant, une modeste croix de pierre se dresse, fatiguée par les siècles, sans parvenir à atteindre un mètre de hauteur. Cette petite croix est à notre connaissance la seule rescapée d'un vaste ensemble destiné à border le domaine de l'abbé de Saint-Géraud qui résida au château Saint-Etienne, également légué par le bon comte Géraud jusqu'à ce que les révolutionnaires aurillacois ne l'en délogent.

Certaines vieilles propriétés ont préservé cet usage des croix de bornage jusqu'à nos jours, relevant les croix abattues par l'âpreté du climat. Bien avant le cadastre napoléonien, les repères altimétriques de l'Institut Géographique National et les coordonnées GPS des satellites géostationnaires, la question du bornage a toujours été source de conflits. Une croix, symbole religieux, devait sans doute dissuader les fraudeurs de toute tentative de déplacement. Mais il faut aussi y voir un geste de piété, une consécration de cette terre nourricière au divin, modeste hommage des créatures à leur Créateur. D'ailleurs, les linteaux d'antiques étables portaient aussi trois croix gravées lors de la bénédiction de ces longs bâtiments, abris pour les bêtes, réserves d'un été de fenaison, arche de Noé pour la traversée de l'hiver. Les croix d'une vénérable étable de Velzic ne manquent pas d'évoquer celles gravées sur une table d'autel romane récemment découverte et replacée dans le chœur de l'église de Saint-Cirgues-de-Jordanne. Croix de bénédiction et de consécration se répondant ainsi plastiquement.

Ne se signait-on pas autrefois en passant devant l'une de ces croix ? Certes, ce rite s'accordait mieux à la vitesse de la marche à pied ou au pas

des chevaux, et même dans une voiture roulant au pas, le signe de croix s'accorde mal aux effluves de hamburger.

Nos prédécesseurs se signaient pourtant souvent, car les croix ne se limitaient pas au bornage de propriétés. Certaines se dressent au sommet de clochers, d'autres bénissent de leurs ombres les épitaphes et les armoiries des tombes, d'autres encore commémorent des missions. Parmi celles-ci, je citerai celle qui surplombe le sanctuaire de la Font-Sainte, érigée après guerre avec des rails de chemin de fer, comme pour inviter au voyage céleste, dont les voies se manifestent les soirs d'orage, lorsque de bruyants éclairs illuminent et unissent ciel et terre. Hormis cette croix fidèle à sa vocation missionnaire, d'autres croix ont pour fonction de guider les hommes aux carrefours des chemins creux. Enfin les croix savent aussi se faire chemin... de croix.

Si vous faites halte à Jalhac, ancien berceau de la Vierge romane de Claviers, vous en verrez l'un des plus surprenants. Accroché au roc, surplombant la vallée du Falgoux, il conduit le pèlerin au travers de buis séculaires habités de lézards verts. Il fut sculpté par "*le saint de Jailhac*", François Lesmarie, canonisé par la vox populi à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce chemin de croix raconte son voyage à Ars, comme pauvre pèlerin. Il témoigne aussi par son statut d'ex-voto de la guérison de celui qui partit à la rencontre de saint Jean-Marie Vianney.

Pour finir cette promenade parmi les croix peuplant les monts du Cantal, je vous invite à vous rendre à La Salvetat, près de Saint-Mamet, le 28 août prochain (9 heures 30) pour la bénédiction d'une croix de sauveté dont je laisse à Monsieur Lucien Gerbeau le soin de conter l'histoire : "*Lorsque, dans la première moitié du XII^{ème} siècle, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, reçurent en donation de l'abbaye de Conques et des barons de Calmont d'Olt, l'église Saint-Jean et son territoire, ils en firent le chef-lieu d'une commanderie de leur ordre. Afin d'y faciliter ou augmenter l'installation de nouveaux habitants, ils créèrent une Sauveté, dont les limites furent marquées par quatre croix. A partir de ce moment, ce lieu fut appelé "Domus de Salvitate", ou*

maison de La Salvetat. Dans l'enclos des quatre croix, le droit d'asile (réservé ailleurs, seulement à l'église), y était inviolable, tout métier pouvait y être exercé. Ses immunités et ses franchises fiscales, tout comme sa situation sur la route d'Aurillac à Figeac, en firent un lieu de passage très fréquenté. Très endommagée par la chute d'un arbre, lors de la tempête de décembre 1999, la seule des quatre croix parvenue jusqu'à nous, n'a pu retrouver son emplacement initial, elle est à présent conservée dans l'église". La croix qui sera mise en

place pour le jour du martyr de saint Jean le Baptiste, patron de l'Ordre de Malte et de l'église de la Commanderie de La Salvetat, est une copie en schiste de la croix de sauveté endommagée par la tempête.

Charles Villeneuve de Janti

Diplômé d'Etudes supérieures de l'Ecole du Louvre

Le **Comité de la haute Auvergne** soutient ses amis de la ...

Société des lettres, sciences et arts "La haute Auvergne" (SHA)

Société savante créée en 1898

La Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (SHA) a pour but de stimuler dans le Cantal, le goût des études intellectuelles. Son domaine porte sur l'histoire, la science, l'archéologie, la littérature, l'art. Cette société centenaire compte environ 600 membres et assure échanges et services avec des sociétés homologues, tant en France qu'à l'étranger. Elle organise des forums (regroupant l'ensemble des associations culturelles du Cantal), des expositions (telles que "*Les images du pouvoir central en Haute-Auvergne pendant les deux millénaires*" qui a eu lieu en 2000) ou des journées d'étude (telle celle du 15 février 2003 "*Le Cantal face aux guerres du Moyen Age à nos jours*"). Elle publie, dans le cadre de sa revue, des numéros spéciaux de caractère exceptionnel consacrés chacun à une partie du département. Elle publie dans la collection "*Mémoires*", des oeuvres qui lui paraissent dignes d'être diffusées. En 2000, elle a créé un prix (de 3.000 €) décerné tous les deux ans et destiné à récompenser l'auteur ou les auteurs d'un ouvrage intégrant le Cantal dans son objet.

Hôtel Roger-Ducos, 12 rue Arsène-Vermeuzouze, 15000 Aurillac
Téléphone et télécopie : 04 71 43 21 69
Courriel : shra @ free.fr
Président René Monboisse
<http://srha.free.fr/>

Cotisation et Abonnement 2005

France	40 €
Abonnement de soutien	55 € et plus
Tarif étudiant	22 €
Etranger	46 €

Collections accessibles au public : la bibliothèque et les archives sont déposées aux Archives départementales du Cantal, rue du 139^{ème} Régiment-d'infanterie, 15012 Aurillac cedex.

Travaux parlementaires

Jean-Paul Bacquet (Puy-de-Dôme n° 4) attire l'attention du ministre de la culture sur les difficultés que rencontrent les entreprises de restauration, suite à la baisse, pour la seconde année consécutive, des crédits consacrés à la restauration des monuments historiques. Cette diminution de crédits se répercute directement sur les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), qui n'engagent pratiquement plus d'opération de restauration (ce qui est particulièrement vrai en région Auvergne), au détriment du patrimoine lui-même, qui risque de se dégrader très vite si les sommes allouées à sa réhabilitation demeurent insuffisantes ; mais aussi des professionnels de ce secteur, qui sont dans l'obligation de licencier une partie de leur personnel. Depuis le début de l'année, en effet, cinq entreprises spécialisées ont dû cesser leur activité et la plupart de leurs adhérents ont des chantiers arrêtés, faute de crédit. Ces entreprises, porteuses d'un véritable savoir-faire ancestral, mais aussi de techniques nouvelles comme la biominéralisation, l'utilisation du microgommage, du laser, etc. ont pourtant une image très valorisante auprès des jeunes qui sont nombreux à souhaiter se spécialiser dans la restauration de peintures murales, la sculpture, la dorure à la feuille, la ferronnerie, la taille de la pierre, la statuaire. Malheureusement, en l'état actuel des choses, ces entrepreneurs ne peuvent plus accueillir de jeunes pour une formation, mettant ainsi en péril la sauvegarde et la diffusion des savoir-faire, véritable mémoire culturelle d'un pays. De plus, si la visite des monuments historiques est la deuxième activité culturelle des Français, la restauration de ceux-ci est particulièrement créatrice d'emplois et d'activité économique, notamment dans le domaine touristique.

Le ministre répond qu'à la suite du lancement en novembre 2003 du plan national pour le patrimoine et eu égard à l'importance des besoins de restauration du patrimoine monumental, le ministre de la culture a demandé à l'ensemble des DRAC de faire porter leur effort sur l'affectation optimale des autorisations de programme existantes et sur la mobilisation des crédits de paiement disponibles. Cet effort s'est traduit immédiatement par un engagement plus fort de l'État, mais le

niveau des crédits de paiement délégués est demeuré à un niveau insuffisant face à l'ampleur des besoins. La loi de finances rectificative de fin 2004 a ouvert 31 M des crédits de paiement supplémentaires, qui a permis au ministère de solder ses engagements pour l'année 2004 et d'éviter que des entreprises ne connaissent des difficultés financières insurmontables faute de paiement des factures adressées. Une augmentation de 25 M de la dotation globale en crédits de paiement pour les monuments historiques est prévue au titre de la loi de finances initiale pour 2005.

Jean-Paul Bacquet (Puy-de-Dôme n° 4) attire l'attention du ministre des finances sur la création d'un billet de 1 €. Le sujet est récurrent, il avait été lancé par le député Louis Giscard d'Estaing. Le ministre répond qu'une telle décision dépend des institutions européennes et notamment de la Banque centrale européenne (BCE).

Yves Coussain (Cantal n° 1) attire l'attention du ministre de la santé sur les dispositions de la loi en cas d'absence du médecin traitant. Le ministre répond que si l'assuré ne peut pas consulter son médecin traitant, et ce pour diverses raisons (vacances, déplacement professionnel, situation d'urgence, absence du médecin traitant), il peut consulter un autre médecin sans incidence de remboursement. La situation est identique en cas d'absence du médecin traitant.

La réponse n'est pas claire, elle laisse penser que, dans les faits, on peut donc faire du "*cabotage médical*" dès l'instant qu'on va chez un "*généraliste*".

Yves Coussain (Cantal n° 1) attire l'attention du ministre de la santé sur l'interdiction des distributeurs automatiques de boissons et de produits alimentaires dans les établissements scolaires à compter du 1^{er} septembre prochain. Si la prise en compte des problèmes de nutrition ne doit pas être minimisée en milieu scolaire, l'interdiction totale de boissons et de nourriture semble pour beaucoup outrepasser le nécessaire et met de plus en péril l'activité économique des entreprises concernées.

Le ministre répond que le législateur n'a pas prévu de dérogation à la loi qui vise à faire disparaître les

distributeurs payants qui distribuent notamment des aliments de mauvaise qualité nutritionnelle (chips, barres chocolatées, boissons sucrées...) et qui favorisent le grignotage, déconseillé par l'ensemble des nutritionnistes. Il faut savoir que certains enfants, au lieu d'aller à la cantine, se nourrissent à partir des distributeurs.

Louis Giscard d'Estaing (*Puy-de-Dôme n° 3*) attire l'attention du ministre de la santé sur le manque de préparation des chirurgiens-dentistes aux problèmes que posent les soins et besoins spécifiques réalisés sur des personnes handicapées.

Le ministre répond que les personnes handicapées constituent un groupe particulièrement sensible du point de vue des pathologies bucco-dentaires : plus exposées aux risques, elles ont aussi un accès à la prévention et aux soins plus difficile. Un plan national de santé bucco-dentaire est actuellement en cours d'élaboration et comporte, comme l'un de ses axes majeurs, des actions spécifiques et notamment la formation de chirurgiens-dentistes dans ce domaine. Par ailleurs, pour ce qui concerne les frais de transport des personnes handicapées le ministre rappelle les conditions d'indemnisation propre aux handicapés. Enfin, il souligne que certains organismes d'assurance maladie ou collectivités territoriales ont mis en place des dispositifs particuliers pour faciliter l'accès aux soins dentaires des personnes dépendantes. C'est ainsi qu'en Ile-de-France, les caisses d'assurance en partenariat avec des chirurgiens-dentistes, ont équipé un cabinet dentaire mobile, le « **bucco-bus** », qui dispense des soins dans les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes.

Pierre Jarlier (*sénateur du Cantal*) est l'auteur d'un rapport parlementaire sur l'eau et les milieux aquatiques. Etant donné l'importance du sujet, nous lui consacrerons un numéro ultérieur.

Alain Marleix (*Cantal n° 2*) se penche sur le désenclavement du Massif central qui sera bientôt une réalité mais, après le viaduc de Millau et la livraison, le 25 mars prochain, du tronçon de l'A 75 à hauteur de Lodève, le flux de véhicules utilisant cette autoroute à vocation internationale augmentera considérablement. Il est donc indispensable de la terminer en réalisant, dans les meilleurs délais, ces connexions avec l'A 9, d'une part vers Béziers et, d'autre part, vers Montpellier. Le député demande au ministre de l'équipement de

lui préciser le calendrier de réalisation de ces différentes connexions.

Le ministre répond que le financement de l'aménagement de l'autoroute A 75 est désormais géré par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) créée au début de décembre 2004. L'AFITF permet de planifier la réalisation des infrastructures selon une perspective pluriannuelle, offrant ainsi de véritables garanties de réalisation. Les acquisitions foncières et les travaux préparatoires de la section de l'A 75 située entre Pézenas et l'autoroute A 9 seront financés en 2005. Il est envisagé de proposer le solde du financement au budget 2006 de l'AFITF. Trois années seront alors nécessaires à la construction de cette section. Pour ce qui concerne l'A 750 dont le financement est inscrit au contrat de plan conclu entre l'État et la région, la mise en service partielle de la déviation de Saint-André-de-Sangonis devrait être effective au cours de l'été 2005 puis être achevée l'année suivante. Parallèlement, la construction du pont sur l'Hérault à proximité de Gignac devrait être engagée dès cette année pour permettre la poursuite de l'opération vers Montpellier.

Jean Proriol (*Haute-Loire n° 2*) appelle l'attention du ministre de l'écologie sur la politique de régulation du loup sur notre territoire. Une commission d'enquête émanant de la commission des affaires économiques de l'environnement et du territoire a rendu un rapport critique sur les conditions de développement du loup en mai 2003.

Le ministre répond que les systèmes agropastoraux constituent une donnée fondamentale de la richesse des territoires montagnards, contribuant eux-mêmes à la qualité de l'environnement que parallèlement les mesures de protection de la biodiversité cherchent à renforcer. Dans ce contexte, la prédation entraînée par les loups sur les troupeaux doit être contenue dans des limites qui ne nuisent pas à la viabilité et à la pérennité des élevages. Le plan d'action loup 2004-2008 doit contribuer à rendre compatible la présence du loup, espèce protégée en application de nos engagements internationaux et le maintien des activités pastorales de haute et de moyenne montagne. A ce jour, la solution est de procéder à des "prélèvements" de loups, par ailleurs, les pertes subies par les éleveurs doivent être justement indemnisées.

COMITE DE LA HAUTE AUVERGNE

www.comite-haute-auvergne.fr

Conseil d'administration

Présidents : Jean Gandilhon Gens d'Armes (de 1963 à 1972)

Jean Teissède (de 1972 à 1990)

Jean Peythieu (de 1991 à 2002)

Christian Gard (depuis 2002)

Vice-présidents : Eugène Chambon, chef d'entreprise

Marcel Martin, conseiller d'Etat

Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes, docteur en sciences économiques

Francis Quiers, ancien président de société, auteur

Secrétaire général : Frédéric Maynier

Trésorier : François Sevestre

Administrateurs :

Bruno d'Aligny	Ancien directeur dans un groupe d'assurance
Jean-Noël Bonal	Chef d'entreprise
Jean-François Balthazar	ENA, directeur général assurances
Bruno Chavialle	Chef d'entreprise
François Collette	Cadre de direction
André Delanne	Président de chambre à la Cour d'appel de Paris
Alain Delcamp	Directeur général au Sénat
Jérôme Delcamp	Commissaire priseur (hôtel Drouot)
Robert Four	Editeur de tapisserie d'art
Jacques Laroque	Président de syndicat
Guy Lescure	Avocat fiscaliste
Michel Magot	ENA, directeur à Saint-Gobain
Jean-Claude Magrin	Président de l'Aurillacoise
Jean Mathieu	Président de la Fédération des amicales du Cantal
Jean-Pierre Pomier	Avocat général honoraire
Bernard Robert	Directeur honoraire à la Banque de France
Alain Sauret	Avocat, président du cabinet Barthélémy
Jean-François Serre	Chef de mission ministérielle
Marcel Tribier	Expert près la Cour d'appel de Paris
Roger Vidal	Président de " <i>La Veillée d'Auvergne et du Massif Central</i> "